



Syndicat **Force Ouvrière** DGFiP  
- Section des Pyrénées-Orientales -  
mail: [fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr)  
web: <http://fo-dgfip-sd.fr/066/>

## **CONCENTRÉS POUR BLOQUER LA RÉFORME DES RETRAITES, NOUS N'OUBLIONS PAS LES GRANDS DOSSIERS DGFIP !**

### **ESTEVE N'EST PAS UN SIMPLE GADGET !!!**

Nous allons bientôt entrer dans la campagne d'évaluation professionnelle.

À la DGFIP, la loi sur la transformation de la fonction publique va s'appliquer dès cette année en ce domaine.

Jusqu'à présent, à la différence d'autres secteurs qui avaient opté pour une application immédiate, les Finances n'ont pas opté pour une application immédiate du dispositif ESTEVE pour l'évaluation professionnelle des agents. Pourtant, juridiquement, c'était possible !

Cette année, la Centrale est passée en force, malgré l'opposition des syndicats et alors que l'option demeurait encore facultative.

On prétexte le nouvel outil ESTEVE pour précipiter les choses. Mais cet outil n'est qu'au service du politique. Il n'est pas un outil pour faciliter la gestion de la notation !

Évaluateurs et les Évalués s'en apercevront d'eux-mêmes. En effet, c'est le chef de service immédiat qui évaluera les agents sous sa responsabilité. L'autorité hiérarchique sera automatiquement le supérieur hiérarchique immédiat de l'évaluateur. Autrement dit, dans le contexte de suppression des CAPL-évaluation/notation, le sort d'un agent dépendra de l'avis de deux personnes.

FO DGFIP 66 a une autre conception des droits et garanties des fonctionnaires d'État !

Par ailleurs, toute la charge de cet immense changement RH reposera sur l'évaluateur. Et c'est ainsi que de simples inspecteurs devront devenir les acteurs majeurs de ce nouveau mode de management.

Nous reviendrons prochainement sur ce sujet, pour vous aider à vous familiariser avec ce changement culturel impliquant des nouvelles terminologies qui nous deviendront familières au fil du temps.

### **Mais... ESTEVE PERMET AUSSI D'ÉVALUER LES CONTRACTUELS !!!**

S'agit-il d'un outil pratico-pratique ou d'un outil annonciateur de la casse du statut de la fonction publique ?!  
La réponse est dans la question.

La notation du fonctionnaire et sa retraite sont deux des piliers majeurs de notre statut. En fragilisant ces deux piliers, on peut en mesurer dès maintenant les conséquences. Nous savons que c'est la même politique qui est conduite dans les différents domaines.

À suivre...